



Extrait du Elus communistes et apparentés de Vénissieux

<http://gec.venissieux.org/SCOT-pour-une-vraie-concertation>

SCOT : pour une vraie concertation

- Conseil Municipal - Mandat 2014-2020 -



Date de mise en ligne : lundi 17 mai 2010

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits

réservés

LE SCOT: pour une vraie concertation

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) vise à doter l'agglomération lyonnaise de nouvelles orientations d'aménagement touchant toutes les dimensions de la vie quotidienne : se loger, se déplacer, travailler, se distraire... Afin de le réaliser, un Document d'Orientations Générales (DOG) précise les recommandations, les choix d'aménagement. Pour la commune de Vénissieux, des enjeux de développement du territoire se font ressentir.

Des questions cruciales

L'impact du DOG sur le territoire de Vénissieux se concentre sur les questions des lignes fortes A7 et A8 par exemple dont les tracés vont se préciser, et à partir desquels le Boulevard Urbain Sud pourrait devenir un pôle d'échange. Il est également nécessaire d'insister sur l'importance du Boulevard Urbain Est dans une perspective de développement des zones économiques de l'est lyonnais. Le Puisoz disparaît des sites de développement et devient un pôle commercial d'agglomération. La gare de Vénissieux, « gare de correspondance » sur le réseau REAL, doit intégrer la croissance des trafics voyageurs et fret, la protection des risques technologiques, la protection phonique... Les abords de la gare de Vénissieux sont également questionnés puisqu'ils sont classés « site d'économie mixte » et que de surcroît ils doivent s'intégrer dans les mutations d'activités tout en intégrant un accueil résidentiel et tertiaire. Les perspectives de développement du cœur de la ville, pour finir, ne sont pas représentées sur le document alors que des accords ont été trouvés entre le projet urbain global de Vénissieux et les services du Grand Lyon.

Ces quelques exemples pointent du doigt l'importance de ce document. Il régit les grandes orientations du territoire, le développement des grandes infrastructures routières, des pôles d'activités économiques, des gares, du développement des centres villes... qui sont autant de lieux de vie qu'il est important de valoriser, de développer pour les Vénissiens.

L'élaboration du SCOT en est à sa phase d'approbation. Des consultations officielles se sont déroulées en décembre 2009 et en janvier 2010. Aujourd'hui, une enquête publique est en cours jusqu'à fin juin pour une approbation du SCOT au quatrième trimestre 2010.